

ZOOM SUR LES CENTRES SOCIAUX DE LA VIENNE

ENQUÊTE 2015

DONNÉES 2013

PARTENARIATS



MOYENS HUMAINS



1 604 SALARIÉS

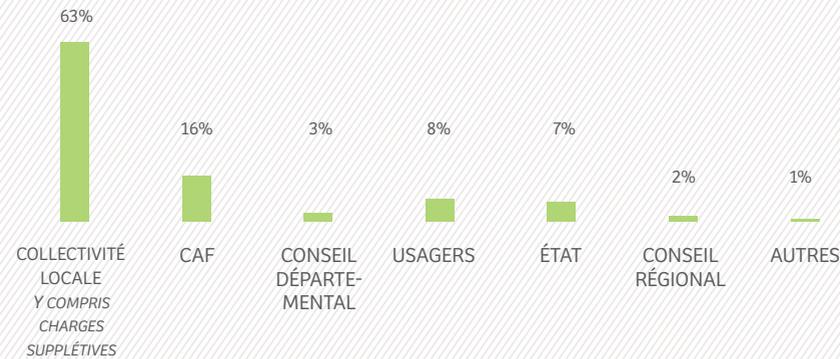


518 ETP



162 EMPLOIS AIDÉS

FINANCEURS



MODES DE GESTION

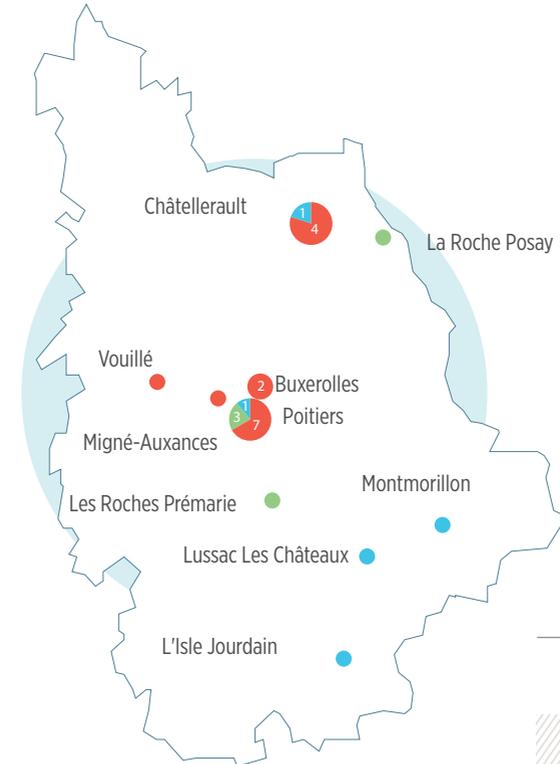
100% ASSOCIATIFS

25 CENTRES SOCIAUX AGRÉÉS PAR LA CAF 86

15 ADHÉRENTS À LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

5 ADHÉRENTS À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

5 ADHÉRENTS À LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MJC



BUDGET PAR CENTRE SOCIAL

LE + BAS
312 800€

MOYENNE
935 200€

LE + IMPORTANT
1,99M€

25,7M€ DE BUDGET CUMULÉ



26 000h DE BÉNÉVOLAT
SOIT 17 ETP



1 015 BÉNÉVOLES D'ACTIVITÉ



545 BÉNÉVOLES ADMINISTRATEURS

LES CENTRES SOCIAUX DE LA VIENNE

UN ESPACE D'ENGAGEMENT POUR LES JEUNES

130 actions ou projets
à l'initiative des jeunes (12-18 ans)
sont accompagnés par les centres sociaux

1 900 jeunes de + de 13 ans
sont concernés par les actions
des centres sociaux

UN FONDS POUR LA COOPÉRATION ET L'INITIATIVE DES JEUNES

Depuis 2012 la Caisse d'Allocations familiales de la Vienne pour favoriser la prise d'initiative des jeunes a mis en place un fonds pour la Coopération et l'Initiative des Jeunes (Copij). Par cette initiative cette institution apporte son soutien à des projets conçus et pilotés par des jeunes. Les critères retenus visent la participation des adolescents à la vie sociale locale, à favoriser leur autonomie, à promouvoir leurs capacités d'être des acteurs dans leur quartier, village ou ville. Le jury est composé de représentants de la Caisse d'Allocations familiales, de la Mutualité Sociale Agricole Sèvres-Vienne, de l'Etat (DDCS), et des réseaux : FRMJC, Ligue de l'enseignement (Fol) et Fédération des centres sociaux de la Vienne.

› **27 actions** ont été soutenues en 2013, pour un montant de 44 763 €.

› **341 jeunes** de 11 à 17 ans se sont impliqués dans ces projets.

DES COLLÉGIENS ANIMATEURS DE LEUR COMMUNE

A Lussac, à la MJC 21, régulièrement, des réunions « initiatives de jeunes » sont proposées pour accompagner les idées des jeunes, afin que celles-ci deviennent projet. L'année passée, après avoir rencontré l'animatrice « jeunesse » durant les pauses du collège, onze adolescents se sont intéressés à l'animation de l'été dans leur commune. Dès le début très impliqués dans l'organisation, ils ont tout planifié pour qu'un raid sportif soit offert aux jeunes et se déroule parfaitement. Pendant deux jours sur la commune de Moussac différentes activités ont été mises en place : un parcours ultt, un parcours canoé, une veillée multisports. L'aide de 1 500€ du fonds pour la Coopération et l'Initiative des Jeunes a soutenu cette idée.

DÉVELOPPEMENT ANIMATION VOLONTAIRE

La découverte de l'animation volontaire (DAV) est une formation qui vise à accompagner des jeunes bénévoles à la découverte de ce qu'est l'engagement, par le biais d'une session de formation qui s'adresse aux jeunes de 16 à 19 ans qui souhaitent découvrir le métier d'animateur auprès d'enfants. Cette formation donne souvent suite à l'intégration d'une formation de type BAFA, lorsque les jeunes ont l'âge requis. Cette action a lieu tous les ans durant les vacances d'hiver. Elle est coordonnée et pilotée par la Fédération des Centres Sociaux de la Vienne. Pour les jeunes, cette action a pour objectifs de valoriser leurs engagements bénévoles actuels et leur donner envie de s'engager davantage sur leur territoire. Chaque année une quarantaine de jeunes sont concernés par cette action.

LA CHARTE DE L'ANIMATION JEUNESSE

L'histoire des politiques en faveur des adolescents a conduit les communes et les associations à inscrire les activités proposées aux jeunes, dans le cadre réglementaire des centres de loisirs et de vacances jusqu'alors traditionnellement tournés vers l'accueil des 6-12 ans. Ce constat nécessite d'adapter les modalités d'intervention au public adolescent. Les animateurs des accueils jeunes de la Ligue de l'enseignement (Fol), de la FRMJC et de la Fédération des centres sociaux de la Vienne, ont couché sur le papier la spécificité du volet éducatif et les conditions de qualité de leurs accueils. Cette charte vise à donner un cadre de références commun. Sans se substituer à la réglementation en vigueur, elle se veut un outil d'amélioration de la qualité des accueils.